Accusé de réception en préfecture 034-200017341-20221206-AR 221206\_013-AR Date de télétransmission : 07/12/2022 Date de réception préfecture : 07/12/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

- DOĈT

ARRÊTÉ

numéro CCAR 221206 013

portant sur

## INSTITUTION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN

Le Président de la communauté de communes,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements,

VU l'arrêté du 09 mars 2022 fixant la date des élections au comité social territorial (CST) le 08 décembre 2022,

VU la délibération n°CC\_220602\_11 du Conseil communautaire du 2 juin 2022, relative à la création du comité social territorial commun avec la Commune de Lodève, le Centre communal d'action sociale et le Centre intercommunal d'action sociale et les délibérations concordantes des assemblées de la Commune de Lodève du 31 mai 2022, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lodève du 18 mai 2022 et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Lodévois et Larzac du 7 juin 2022,

## ARRÊTE

- ARTICLE 1: La constitution du bureau de vote pour les élections des représentants du personnel au comité social territorial commun à la Communauté de communes Lodévois et Larzac, la Commune de Lodève, le CCAS de Lodève et le CIAS Lodévois et Larzac,
- ARTICLE 2 : La composition du bureau de vote :
  - président : Nathalie ROCOPLAN, adjointe déléguée aux ressources humaines de la Commune de Lodève
  - président suppléant : Jean-Paul PAILHOUX, vice-président délégué aux ressources humaines de la Communauté de communes Lodévois et Larzac
  - secrétaire: Julie WILMOT, directrice des ressources humaines mutualisée de la Communauté de communes Lodévois et Larzac et de la Commune de Lodève,
  - secrétaires suppléants :
    - Christelle STOFKOOPER, gestionnaire des ressources humaines de la Communauté de communes Lodévois et Larzac
    - Christelle BRUNEL, gestionnaire ressources humaines de la Commune de Lodève
    - Frédéric BROL, gestionnaire ressources humaines de la Commune de Lodève
  - un représentant de chacune des organisations syndicales ayant présenté une liste :
    - liste CGT : Christelle DE OLIVEIRA
    - liste CGT suppléant : Lucien ZAGOUG
    - liste CFDT : Hugo BLOT
    - liste CFDT suppléant : Franck RUGANI
    - liste FO : François BOSCH
    - liste FO suppléant : Christophe CLARET

Accusé de réception en préfecture 034-200017341-20221206-AR 221206\_013-AR Date de télétransmission : 07/12/2022 Date de réception préfecture : 07/12/2022

- ARTICLE 3: L'installation du bureau de vote pour les élections des représentants du personnel au comité social territorial commun, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville à Lodève le 8 décembre 2022 de 9 heures à 17 heures, heure de clôture du scrutin, permettant une ouverture du bureau de vote d'au moins six heures,
- ARTICLE 4: La mise en œuvre des opérations d'émargement des votes par correspondance à partir de 14 heures par le bureau de vote,

Fait à Lodève, le six decembre deux mille vingt-deux,

Le Président Jean-Luc REQUI